

**Compte rendu des décisions**

**Compte-rendu du bureau du CNIR**

Le bureau du CNIR regrette le changement de jour du CE, particulièrement pour les semaines précédant le CNIR. En effet, le bureau du CNIR se réunit le jeudi matin précédant le CNIR et le CE se tient maintenant le mardi après-midi. Il en est résulté des difficultés pour la préparation de ce CNIR.

Les précédents CNIR avaient prévu 3 débats, sur la parité, sur la prostitution et sur le transport aérien. Le CE n'a pas souhaité les mettre dans ce CNIR très chargé de rentrée. Pour la parité, une motion a été déposée qui permettra au minimum un court débat. Pour la prostitution, le travail entre la commission femmes et le groupe prostitution des Verts Paris est en cours et une motion pourra être soumise au prochain CNIR. Pour les transports aériens, les rencontres entre la commission et les divers groupes Verts confrontés à des aspects de transport aérien n'ayant pas eu lieu, il a paru indispensable de ne pas retarder plus longtemps la présentation de la motion sur le transport aérien.

Pour ce qui concerne les élections et l'achat du local, toutes les actions se poursuivent comme prévu et il en sera rendu compte dimanche matin.

Avec l'aide des salariés, le bureau du CNIR a souhaité établir un "trombinoscope ". Lors du dernier CNIR, un des 2 exemplaires encore en projet et destinés à être corrigés par les membres du CNIR a disparu. En outre, de nombreux membres du CNIR n'ont pas répondu aux relances pour envoyer leur photo. Pour ne pas pénaliser ceux qui ont répondu dans les temps, le trombinoscope sera envoyé avec le compte-rendu de ce CNIR à tous les membres du CNIR qui auront envoyé la fiche et la photo demandées.

Enfin 3 CNIR ont eu lieu à ce jour, soit 6 journées de présence. 63 doublettes, titulaire ou suppléant, ont assisté aux six journées ; 16 doublettes en ont manqué une ; 22 doublettes en ont manqué deux ; 13 doublettes en ont manqué trois ; 3 doublettes en ont manqué quatre. (sans les représentants des départements d'outremer ainsi qu'une doublette qui a changé depuis janvier).

le bureau du CNIR

---

**Décision Cnir-03-092**

**Vote de procédure**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, décide de modifier l'ordre du jour proposé par le CE comme suit :**

- Réduire d'une heure le débat sur l'Europe et la constitution européenne ;
- Augmenter d'autant le débat d'actualité politique

Pour : 21 ou 22

Contre : 8

Abst. : 1

**Adopté.**

**Décision Cnir-03-094**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, décide de valider la proposition de nouvelle responsable de la Commission Femmes : Emilie Mazzacurati.**

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 2

Refus de vote : 0

**Adopté.**

**Décision Cnir-03-093**

**Vote de procédure**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, décide d'adopter l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif et amendé ci-dessus.**

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 2

Refus de vote : 1

**Adopté.**

### **Motions diverses**

**Décision Cnir-03-095**

**Motion diverse n°1**

**Les Verts s'associent aux campagnes nationales et mondiales sur l'eau.**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, déclare les Verts signataires de la Charte nationale sur l'eau. Il invite les éluEs et les adhérentEs des Verts à agir à tous les niveaux pour sa mise en œuvre.**

#### **Campagne nationale pour l'eau**

L'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité et chacun a le devoir de la protéger.

**L'eau n'est pas une marchandise et nous devons garantir son droit d'accès à tous.**

**Seul un service public de l'eau et de l'assainissement géré directement par les collectivités locales et les usagers citoyens permettra d'atteindre ces objectifs.**

#### **Protéger l'eau**

**L'eau est un élément nécessaire à la vie et à la santé de chacun, c'est un élément vital pour l'ensemble de l'environnement naturel, c'est un élément indispensable au fonctionnement des communautés humaines. Les Etats, les élus, les pouvoirs publics ont le devoir de protéger l'eau, sa qualité, son abondance.**

1) Ils doivent mettre en place la législation qui impose à l'industrie et à l'agriculture, des modes de production respectueux de l'environnement et qui impose aux collectivités (communes et villes) de restituer au milieu naturel une eau sans pollution.

2) Ils doivent oeuvrer à la généralisation de programmes d'économie d'eau.

3) Ils doivent mettre en place les services nécessaires.

- À la connaissance de la ressource en eau et à la préservation de sa qualité.

- Au contrôle du bon respect des règles de production industrielles et agricoles.

- À la sanction des infractions constatées (renforcement et unification de la police de l'eau).

- En évitant la concentration et la technicisation de son assainissement.

#### **Garantir son accès à chacun**

**Le prix de l'eau doit garantir son accès à chacun. Aujourd'hui de nombreuses familles ont des difficultés à payer leurs factures d'eau. Pendant ce temps, l'eau est gaspillée par des modes de production agricoles et industriels d'autant moins respectueux de la ressource qu'ils bénéficient de tarifs dérisoires. Pour garantir l'accès à l'eau à chacun il faut :**

4) Garantir le respect de la loi sur la précarité qui interdit les coupures d'eau.

5) Interdire les pratiques de "caution", "dépôt de garantie" ou des "avances sur consommation". Supprimer les "frais de dossier ou d'accès au service" pour les consommateurs domestiques. Rembourser immédiatement les sommes déjà perçues.

6) Interdire les parts fixes et les abonnements. Introduire une facturation progressive en fonction du volume (en particulier pour les consommateurs industriels). Instaurer

l'octroi d'un minimum vital gratuit de 40 litres d'eau potable par jour et par habitant.

#### **Retrouver une gestion démocratique**

**La gestion de l'eau, en France, est dominée par les intérêts privés (Vivendi, Suez et Bouygues), caractérisée par l'absence de transparence et le transfert des énormes bénéfices de l'eau vers d'autres secteurs comme celui de la communication. L'Etat, les collectivités locales, les Agences de l'Eau ont abandonné leurs responsabilités face à la puissance des lobbies agricoles et industriels. Les consommateurs, les citoyens doivent pouvoir contrôler la gestion de l'eau. Pour cela il faut :**

7) Rendre à la gestion de l'eau son caractère de "service public" en généralisant la régie directe des services d'eau par les collectivités.

8) Mettre en place les commissions consultatives d'usagers dans les collectivités territoriales supérieures à 3500 habitants et favoriser leur généralisation aux communes de moins de 3500 habitants. Donner les moyens d'expertise et de fonctionnement à ces commissions et rendre obligatoire, leur consultation (par un avis systématique) avant toute décision.

9) Mettre en place un Haut Conseil des services d'eau et d'assainissement qui soit une haute autorité administrative indépendante avec pouvoir d'injonction et de sanction. Ce Haut Conseil doit pouvoir être saisi par les commissions d'usagers.

10) Réformer les Agences de l'Eau pour qu'elles soient des assemblées réellement au service des citoyens, des consommateurs domestiques et garantes de la qualité de l'eau dans le milieu naturel.

11) Rendre au principe "pollueur-payeur" son sens initial qui est celui d'une taxation d'un niveau suffisamment élevé pour dissuader les pollueurs et non pas celui d'un "droit à polluer". Appliquer ce principe à toutes les activités polluantes.

12) Réformer le système des redevances afin d'en rétablir l'équité. Supprimer les coefficients de collecte et de prélèvement qui affectent lourdement les consommateurs domestiques.

#### **Pour un contrat mondial de l'eau**

**Pour que l'eau soit réellement reconnue comme un bien vital, patrimonial, commun mondial, il faut :**

13) Supprimer l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGS) initié par l'OMC qui permet que l'eau soit considérée comme une marchandise soumise aux aléas de la bourse et placer la solidarité comme maître mot de la gestion internationale.

14) Mettre en place des "parlements" citoyens mondiaux de l'eau qui auraient pour fonction de définir les règles d'une gestion patrimoniale, publique et démocratique de l'eau dans le monde, afin d'éviter que l'eau ne devienne le pétrole du 21<sup>ème</sup> siècle (l'or bleu) avec ses risques de conflit.

15) Mettre en place un "Tribunal Mondial de l'Eau", juridiction internationale chargée de contrôler l'application de ces règles et de sanctionner les infractions.

**Premiers signataires : ACME - ATTAC - CACE - EAU SECOURS 31 - S-EAU-S - France Libertés Confédération Paysanne - RadEAUteur - SOS Loire Vivante - MNLE - Collectif Adour Eau Transparente.**

**Adopté à l'unanimité.**

**Compte rendu des décisions**

**Décision Cnir-03-096**

**Motion diverse n°4**

**“ En soutien des inculpés de Fumel ”**

Les Verts apportent leur soutien total aux 6 chômeurs et précaires passant en jugement au tribunal correctionnel d'Agen le 17 septembre prochain, pour avoir accompli une action de salubrité publique, à savoir la mise hors d'état de nuire d'un incinérateur extrêmement polluant et fonctionnant en toute illégalité, à Fumel (Lot & Garonne). Les Verts demandent la relaxe pure et simple de ces chômeurs et la tenue rapide du procès des vrais coupables dans cette affaire, c'est-à-dire les responsables du syndicat intercommunal ayant géré de manière calamiteuse cette installation, au mépris de la santé des riverains.

**Adopté à l'unanimité moins une abstention**

**Décision Cnir-03-097**

**Amendement 1 à la motion diverse n°3**

**À l'alinéa 2, ajouter à la fin les mots “ et Orly ”.**

**À l'alinéa 3, remplacer les mots “ le partage des nuisances est logique ” par les mots “ un autre aménagement du territoire est possible au bénéfice d'autres régions que le bassin parisien, où ne doivent pas s'accumuler toutes les nuisances. ”**

Pour : beaucoup

**Adopté.**

**Décision Cnir-03-098**

**Motion diverse n°3 amendée.**

**Sur le Transport aérien.**

D'une manière générale, les Verts sont opposés au développement du transport aérien (passagers et fret), sauf dans les cas où il est irremplaçable (transport de passagers intercontinentaux), parce qu'il est très dispendieux en énergie fossile et en gaz à effet de serre.

Les Verts souhaitent donc que la vérité du coût de ce mode de transport ait sa traduction économique : arrêt de la détaxation du kérosène...

Dans l'état actuel de la situation, les Verts considèrent qu'il faudrait mieux utiliser les crédits d'investissement pour le développement des autres modes de transport (fret et passagers par rail).

Les Verts considèrent que la capacité de nombreuses installations aéroportuaires en France est sous-utilisée. Ils sont donc fermement opposés à la construction d'un troisième aéroport parisien et au développement de Roissy et Orly.

L'idée qu'une alternative au troisième aéroport parisien pourrait consister à construire deux ou trois grosses plates-formes interrégionales n'est pas à exclure : un autre aménagement du territoire est possible au bénéfice d'autres régions que le bassin parisien, où ne doivent pas s'accumuler toutes les nuisances.

Mais pour que les propositions actuelles de nouveaux équipements aéroportuaires répondent à cet objectif, il faudrait que les conditions suivantes soient réalisées :

- Ces plates-formes doivent être interrégionales, et pour cela être reliées par liaison ferroviaire aux principales villes de l'inter région,
- Ces plates-formes doivent être assez éloignées des grosses agglomérations afin de ne pas être rejointes par l'urbanisation,
- La création de ces équipements doit s'accompagner de la fermeture des aéroports de villes moyennes existantes.

Force est de constater que ces conditions sont loin d'être remplies. En particulier, la plupart des capitales départementales veulent développer leur aéroport, quitte à renflouer les déficits d'exploitation. Dans ces conditions, la position consistant à refuser tout nouvel investissement aéroportuaire et à réclamer une coordination entre les aéroports actuels, qui sont sous-utilisés, paraît la plus réaliste.

**Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.**

**Décision Cnir-03-099**

**Vote de procédure**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, décide de prolonger la séance du samedi jusqu'à 19 h 30.

Pour : beaucoup

**Adopté.**

**Compte rendu des décisions**

**Débat sur le projet de  
Constitution européenne**

**Décision Cnir-03-100**

**Amendement 1 à la motion proposée par le Collège Exécutif**

À la fin de la motion, ajouter les mots : "Demande aux élus internes ou externes ainsi qu'aux candidats aux élections européennes de ne pas prendre position pour ou contre le texte en bloc avant que les Verts n'aient arrêté leur position"

Pour : peu

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

**Décision Cnir-03-101**

**Amendement 2 à la motion proposée par le Collège Exécutif**

À la fin de la motion, ajouter les mots : "Demande de retirer de la partie 3 du texte de la constitution, les orientations politiques de l'Union, qui doivent être modifiables par les débats politiques et actes législatifs ordinaires."

Pour : beaucoup

Contre : très peu

**Adopté.**

**Décision Cnir-03-102**

**Amendement 3 à la motion proposée par le Collège Exécutif**

Décide d'engager un large débat interne sur la Constitution et le projet européen qu'elle devrait accompagner afin que lors de sa séance qui suit la CIG ; le Cnir prenne une position qui sera la base d'une campagne extérieure.

Pour : 10

Contre : 24

**Rejeté.**

**Décision Cnir-03-103**

**Motion sur la Constitution européenne proposée par le Collège Exécutif, et telle qu'amendée ci-dessus.**

**Europe ne ratons pas le rendez-vous de la  
Constitution**

Le 4 octobre prochain, les gouvernements des 15 états membres de l'Union européenne ouvriront la Conférence interGouvernementale (CIG) sur le projet de Constitution élaboré par la Convention sur l'avenir de l'Europe.

**De longue date, avec de nombreux partis verts d'Europe et le groupe des députés européens verts, les Verts français se sont prononcés en faveur d'une Constitution pour une Europe fédérale, pour dépasser la logique intergouvernementale, et construire une**

**démocratie européenne susceptible de répondre efficacement aux défis sociaux et environnementaux et à l'unilatéralisme sur la scène internationale.**

**Fruit d'un compromis entre des intérêts divers et souvent contradictoires, Etats - citoyens, communautaristes - étatistes, libéraux-progressistes, petits Etats - grands Etats, anciens - nouveaux... La Constitution proposée, loin d'intégrer la majorité des souhaits des écologistes et des réseaux de citoyens qui partagent notre vision de l'avenir de l'Europe, acte cependant des progrès significatifs :**

- a) **Dans le sens de la transparence : les citoyens pourront ainsi plus facilement s'approprier ce texte unique, intégrant la charte des droits fondamentaux et se substituant à tous les Traités existants.**
- b) **Dans le sens de plus de démocratie : par une pétition recueillant un million de signatures dans 8 états membres, les citoyens pourront demander à la Commission de légiférer. Les délibérations et les votes du Conseil européen seront désormais publics alors qu'ils étaient confidentiels jusqu'à présent.**
- c) **Dans le sens du Développement soutenable : Un haut niveau de protection de l'environnement y est confirmé au titre d'objectif général de l'Union. De manière transversale, toutes les autres politiques auront obligation de se conformer à cet objectif.**
- d) **En défaveur de l'industrie nucléaire : au terme d'une rude bataille menée au sein de la Convention, le Traité Euratom a été écarté du projet constitutionnel.**
- e) **La Codécision Conseil/Parlement sera étendue, le Président de la Commission sera élu par le Parlement**

**Mais,**

- f) **La Constitution consacre la primauté, en vigueur dans les Traités actuels, des objectifs de politique économique et monétaire, sur toutes les autres politiques, qu'elles soient sociales ou environnementales.**
- g) **La charte des droits fondamentaux intégrée était et reste insuffisamment contraignante ; en matière de droit à l'emploi, au logement...**
- h) **Des politiques essentielles pour la " civilisation " du projet européen, telle la politique sociale ou la fiscalité, restent soumises à la règle de l'unanimité, ce qui favorise la concurrence négative et le dumping,**
- i) **Les Services d'intérêt général trouvent une base légale, mais leur reconnaissance, comme celle de l'économie sociale et solidaire, n'est admise qu'en dérogation aux impératifs du**

**Compte rendu des décisions**

marché intérieur.

- j) Le développement des capacités de Défense... des états membres, référé aux nécessités de la lutte anti-terroriste, appelle pour le moins un débat de fond sur les buts et les moyens d'une politique étrangère commune qui reste en souffrance.
- k) Le poids des Chefs d'Etats et de gouvernement demeure prégnant.
- l) Toute révision ultérieure du texte constitutionnel ne sera possible qu'à la règle de l'unanimité des états qui membres (25 dès le 1er janvier 2004) ce qui rendra très difficile son amélioration.

Considérant les résultats de la Convention sur l'avenir de l'Union européenne qui a rendu sa copie au Conseil en juillet 2003 : un texte de 263 pages qui a vocation à devenir la première "Constitution de l'Union européenne" ;

Considérant la seconde phase qui s'engage maintenant avec l'examen de ce texte par la Conférence Intergouvernementale (CIG) qui s'ouvrira le 4 octobre prochain et qui tentera de l'adopter avant la fin de ce second semestre 2003 ;

Considérant que ce moment est également l'occasion de nous emparer du débat qui ne manquera pas de ponctuer l'actualité des prochains mois ;

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003,

- m) Regrette l'esprit libéral du texte, notamment souligné par une banque centrale qui reste indépendante, par le principe d'une économie de marché qui reste basée sur le libre-échange, ainsi que par l'unanimité qui est maintenue au Conseil dans les affaires fiscales et sociales ;
- n) Se déclare très inquiet de l'article IV-7 mentionnant les modalités de modification future de la Constitution qui, en demandant l'unanimité, fige de manière définitive un texte qui mériterait d'être amélioré ;
- o) Souligne toutefois que ce projet de constitution se distingue positivement de l'ancien Traité de Nice sur plusieurs points importants : il donne corps à la démocratie participative car si un million de citoyens le demandent, la Commission est invitée à proposer une législation au niveau européen ; il renforce le pouvoir du Parlement européen avec une extension de la co-décision ; il retire toute référence au nucléaire dans la Constitution grâce au rejet en annexe du traité EURATOM ; la dimension de protection de l'environnement reste un pilier important de l'Union ; ce texte fait progresser l'idée d'une politique étrangère

commune traduite par un vice-Président de la Commission chargé des affaires étrangères... Aussi dénommé " ministre des affaires étrangères de l'Union ".

- p) Invite les structures régionales à organiser des événements publics présentant la Constitution telle que nous l'aurions voulue : pour une Europe plus transparente, plus démocratique, plus soucieuse des droits des minorités, plus soucieuse de réduire les atteintes à l'environnement et les injustices sociales ;
- q) Inscrit un nouveau débat lors du Cnir qui suivra les conclusions de la CIG et se prononcera alors définitivement pour ou contre le texte de Constitution.

Les Verts demandent aux gouvernements européens :

- r) De préserver les avancées fédéralistes indispensables à un fonctionnement européen et à améliorer l'article IV-7 de modification ultérieure de la Constitution ;
- s) De retirer de la partie 3 du texte de la constitution, les orientations politiques de l'Union, qui doivent être modifiables par les débats politiques et actes législatifs ordinaires.
- t) D'organiser un référendum sur la ratification le même jour dans les 25 Etats, dans le but de permettre un large débat citoyen sur un texte crucial pour l'avenir de tous.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : 5

**Adoptée.**

### **Charte de l'environnement**

#### **Décision Cnir-03-104**

**Projet de Charte de l'environnement – loi constitutionnelle.**

**Vote d'indication aux députéEs VertEs.**

Dans le cas où le projet de charte resterait inchangé quant au contenu actuel, les membres du Cnir souhaitent que les députés Verts votent :

Vote favorable : 25

Vote contre : 0

Vote d'abstention : 24

---

#### **Journée du dimanche 14 septembre 2003**

### **Éléments budgétaires**

#### **Décision Cnir-03-105**

**Vote de procédure**

**Sur proposition du Collège Exécutif, le Cnir décide la levée du huis clos pour la seconde partie de la matinée du dimanche.**

**Adopté à l'unanimité moins une abstention et un refus de vote.**

#### **Décision Cnir-03-106**

**Motion d'urgence n°2**

**“Donnons l'exemple !”**

**Les Verts ont toujours demandé que les partis politiques modernes montrent l'exemple dans la qualité de leur fonctionnement administratif et dans le management environnemental de leur structure.**

**Profitant de l'occasion de l'achat et de l'installation du nouveau siège du parti, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 Septembre 2003, décide que le nouveau siège des Verts s'engagera dans un processus de certification conjointe ISO dans la norme qualité et dans la norme environnementale à compter de la date d'installation du nouveau siège.**

**Le CE et la Commission “Finances” étudieront le budget nécessaire à la mise en œuvre de ces certifications et les présenteront dans le budget prévisionnel 2004.**

**Adopté à l'unanimité moins une abstention et un refus de vote.**

#### **Décision Cnir-03-107**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, adopte la proposition de Budget modificatif telle que proposée par le Collège Exécutif.**

**Adopté à l'unanimité moins une abstention et un refus de vote.**

#### **Décision Cnir-03-108**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, adopte la proposition de Budget des élections européennes, telle que proposée par le Collège Exécutif.**

**Adopté à l'unanimité (63 votants)**

### **Élections 2003**

#### **Décision Cnir-03-109**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, décide d'autoriser les membres du CE à être à la fois candidats et membres de la Commission nationale électorale.**

**Rejeté à l'unanimité.**

#### **Décision Cnir-03-110**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, adopte la liste des membres de la CNE telle que proposée par le Collège Exécutif, avec les modifications suivantes : Andrée Buchmann remplace Danielle Auroi ; la demande de “candidature indépendante” de Françoise Matricon est rejetée.**

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 8

Refus de vote : 2

**Adopté.**

#### **Décision Cnir-03-111**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, décide que les Verts pourront participer à une liste d'alliance aux élections européennes dans les DOM-TOM (par ex. avec Mme Taubira).**

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 8

Refus de vote : 1

**Adopté.**

**Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Septembre 2003**  
**Compte rendu des décisions**

Page 7

**Décision Cnir-03-112**

**Motion d'urgence n°4**

**“Pour une vraie parité des listes vertes aux régionales”**

**Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 13 &14 septembre 2003 :**

- **Se félicite du fait que la parité ait été réalisée aux législatives de 2002 ;**
- **Décide que le CE doit rappeler aux régions les principes adoptés par les Verts en matière d'égal accès aux positions éligibles sur les listes pour les femmes et les hommes ;**
- **Souhaite que les procédures de désignations permettent de veiller à la parité des têtes de listes au niveau régional ;**
- **Souhaite que les procédures de désignation permettent que soit assurée la parité au niveau des têtes de liste des sections départementales dans chaque région, avec un écart pour l'un ou l'autre sexe qui ne puisse être supérieur à un, conformément aux statuts et usages du mouvement ;**
- **Mandate la CNE pour organiser la parité des têtes de liste aux élections régionales et européennes.**

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 3

Refus de vote : 1

**Adopté.**

**Décision Cnir-03-113**

**Motion d'urgence n°3 amendée**

**Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 13 &14 septembre 2003, mandate le CE pour étudier les modalités d'une éventuelle solidarité interrégionale pour les élections régionales de 2004.**

Pour : beaucoup

**Adopté.**

## **Élaboration programmatique**

**Décision Cnir-03-114**

**Motion d'urgence 4 amendée**

**Proposition d'une campagne nationale "Pour une réforme globale du système de santé"**

La crise sanitaire née de la canicule a eu le mérite de montrer au grand jour un certain nombre des problèmes de fond dont souffre le système de santé :

- Faiblesse du système de santé de proximité pour gérer les problèmes de santé au plus près de la population, ce qui se traduit par un transfert vers l'hôpital et un engorgement des urgences,
- Faiblesse de la politique de santé environnementale qui ne permet pas d'agir de façon conséquente sur les causes des maladies,
- Faiblesse de la politique de promotion et d'éducation à la santé qui ne permet pas au citoyen d'être acteur de sa santé,
- Faiblesse de la politique de gériatrie, aggravée par la politique de la droite depuis son arrivée au pouvoir, notamment diminution du financement de l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie).

Il faut se réjouir que ce soit la prise de position des Verts, en relais de l'expression des urgentistes, qui ait servi de détonateur et ait mis en évidence l'absence de politique de santé publique du gouvernement.

Ce premier succès est important à quelques semaines de la loi de financement de la sécurité sociale. Au vu des divers rapports et ballons d'essais lancés depuis un an, il est fort probable que cette loi remettra en cause les fondements mêmes de notre système d'assurance maladie pour aller vers un système à l'américaine : gestion du gros risque par les régimes obligatoires et gestion du reste par les régimes complémentaires et les assurances privées. C'est un système à la fois plus injuste et moins efficace, qui ne résout en rien les problèmes et au contraire les aggrave.

En organisant en juin dernier la Convention nationale santé avec la participation d'une vingtaine d'intervenants représentant une large fraction du mouvement social, les Verts se sont clairement positionnés : plutôt que de camper sur des positions de défense du statu quo qui conduit à un système dont les dépenses explosent sans bénéfice supplémentaire pour la population, il est nécessaire de construire, face à la politique libérale du gouvernement, des propositions de réforme alternative en coopération avec les composantes du mouvement social qui se posent la question de la réforme du système de santé.

L'expérience de la bataille de retraites a montré qu'il était nécessaire de gagner la bataille des idées pour que la mobilisation du mouvement social puisse être suffisamment forte pour mettre en échec les solutions libérales.

Les enjeux autour de la réforme du système de santé sont encore plus importants que ceux autour de la réforme des retraites, car c'est l'ensemble de la population qui est concerné et c'est un choix majeur de société qui se joue. Un vaste mouvement d'opinion est à construire pour montrer combien les solutions libérales ne sont en aucune manière une réponse aux problèmes du système de santé, mouvement dans lequel les Verts ont un rôle majeur à jouer.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 septembre 2003, se prononce en faveur de la mise en œuvre d'une grande campagne pour une réforme globale du système de santé pour réaffirmer et faire connaître les positions des Verts pour une véritable écologie de la santé.

Les régions qui souhaitent en partager la charge et l'organisation pourront organiser des conventions régionales "santé", dans les 6 mois à venir, afin de poursuivre le débat avec les forces sociales et politiques qui le souhaitent, et plus largement avec l'ensemble des citoyens.

**Adopté à l'unanimité.**

**Décision Cnir-03-115**

**Motion d'urgence 5**

**"Réussir le processus programmatique"**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, réaffirme le caractère prioritaire du processus d'actualisation du programme des Verts et de sa mise en œuvre suivant les modalités définies lors du Cnir des 12 et 13 avril 2003.

Le Cnir réaffirme la volonté de l'ensemble du mouvement de se donner les moyens (politiques, logistiques) de réussir cette actualisation.

En conséquence, le Cnir mandate le CE pour tout mettre en œuvre pour accompagner la réussite du processus, en particulier en donnant les moyens nécessaires au bon fonctionnement du Comité programme et en réalisant les embauches des rédacteurs-trices, chargé-es d'assister le Secrétaire national adjoint et le Comité programme.

Pour : beaucoup

Contre : 3

Abst. : 6

**Adopté.**



# Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 & 14 Septembre 2003

## Compte rendu des décisions

Page 9

### Décision Cnir-03-116

**Modalités de l'Assemblée Générale extraordinaire programmatique :**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, adopte la proposition du Comité Programme, avec les modifications suivantes :

- Date de l'Assemblée générale extraordinaire : 1<sup>er</sup> tour en régions le 14 décembre après-midi.
- Date de la deuxième phase : le samedi 31 janvier.
- Droit de vote lors de la deuxième phase : membres du Cnir, titulaires ET suppléants.
- Suppression de la proposition d'ordre du jour du Cnir du 31 janvier.

Pour : beaucoup (~ 77)

Contre : 0

Abst. : 4

**Adopté.**

### Décision Cnir-03-117

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, adopte le principe de l'élargissement du droit de vote lors du Cnir du 31 janvier à d'autres personnes que les membres du Cnir et suppléants.

Pour : 22

Contre : 46

Abst. : 5

Refus de vote : 8

**Rejeté.**

**Modalités pour l'Assemblée générale extraordinaire de novembre - décembre 2003**

**Premier tour décentralisé en régions, dimanche 14 décembre 2003**

**Ordre du jour**

**14 h 00 – accueil des adhérents**

**14 h 30 – Débats et votes sur les motions**

**programmatiques**

**19 h 00 – fin de l'AG**

Le débat s'organiserait autour des fiches programmatiques qui seront chacune considérées comme des motions. Il sera présenté entre une et trois options au maximum lorsqu'un dissensus réel a été constaté par le comité-programme et les groupes de travail thématiques, ou lorsque 50 adhérents auront signé un texte alternatif à ceux proposés. Au-delà de trois options en présence, le comité-programme sera habilité à proposer des synthèses des textes proposés.

Les motions qui n'auront pas recueilli de majorité au premier tour seront reportées au second. Des amendements pourront être proposés par les délégués sur les textes non adoptés au premier tour jusqu'au lundi 19 décembre 12 h. Le Comité programme sera chargé de faire une synthèse de ces propositions d'amendements.

**Second tour le samedi 31 janvier 2004**

Le second tour de l'AG programmatique extraordinaire réunira les délégués titulaires et suppléants au Cnir.

Ces textes constitueront la base d'un socle programmatique évolutif qui pourra être réexaminé en Cnir par la suite.

-----

### Décision Cnir-03-118

**Adoption du volet "modifications statutaires" de la Réforme participative interne.**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 septembre 2003, adopte le principe d'organisation d'une AG extraordinaire en régions le 14 décembre au matin pour voter sur les aspects statutaires de la RPI.

Pour : 64

Contre : 26

Abstentions : 5

Refus de vote : 1

**Adopté.**

**Compte rendu des décisions**

**Motions d'urgence diverses**

**Décision Cnir-03-119**

**Motion urgence 6 amendée**

**“Contre la levée du moratoire sur la culture d’OGM en plein champ”**

Le vote du Parlement Européen intervenu en juillet 2003 sur la traçabilité et l’étiquetage des OGM complète la législation européenne dans ce domaine et ouvre la porte à la levée du moratoire de fait qui existe depuis 1999 sur les cultures d’OGM en plein champ.

Cette législation ambiguë explique le vote des députés européens Verts : les Français se sont abstenus tandis que le reste du groupe a voté pour. En effet,

- cette législation est effectivement la plus stricte au monde, le seuil de présence fortuite d’OGM autorisée dans les aliments non-OGM étant de 0,9 % pour les OGM autorisés dans l’union et de 0,5 % pour les autres (ceci suppose que les gènes transférés soient détectables à coup sûr, donc que les formules des gènes transférés, amorces génétiques incluses, soient rendues publiques)

- mais elle acte de fait que la contamination sera irréversible puisqu’elle fixe un seuil de contamination qu’elle considère comme acceptable et, surtout, elle ne met pas en œuvre une responsabilité environnementale à travers le principe pollueur-payeur (aujourd’hui, un agriculteur biologique, dont la récolte est contaminée par des OGM, ne peut se faire dédommager par celui qui l’a contaminé).

Sous la pression des Etats-Unis qui veulent absolument exporter leurs OGM dans le Monde entier et qui ont déposé plainte contre l’Europe à l’OMC, il existe maintenant un risque réel que le Conseil des Ministres lève le moratoire de fait.

Or, la Commission elle-même reconnaît qu’il sera difficile, voire impossible, d’assurer la cohabitation dans les champs des OGM et de l’agriculture conventionnelle, qu’elle soit classique, paysanne ou biologique. Elle laisse aux Etats et aux agriculteurs le soin d’assurer cette cohabitation sans préciser qui doit en payer le coût. L’agriculture biologique est particulièrement menacée dans son existence car elle n’admet pas du tout d’OGM. Ceci est d’autant plus scandaleux que les consommateurs sont majoritairement contre des OGM dans leurs assiettes et dans les champs et très demandeurs de produits biologiques.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 13 et 14 septembre à Paris demande

- au Conseil des ministres, et tout particulièrement à la France, de ne pas lever le moratoire sur la culture de plein champ des OGM tant que les divers problèmes (contamination génétique, coexistence des cultures OGM et non-OGM, responsabilité environnementale et financière des pollueurs, formule des gènes transférés rendue publique) ne sont pas réglés ;

- Aux élus locaux des diverses collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions, parlementaires) de déclarer leurs territoires en zones hors OGM par des délibérations, quelles que soient les réactions des préfets, en s’appuyant sur la mise en place du protocole de Carthagène – depuis le 11 septembre 2003 – et sur la décision de la Cour de justice des communautés européennes sur la demande autrichienne d’une zone non-OGM ; et d’aider au développement de l’agriculture biologique, la demande s’adresse tout particulièrement aux élus Verts ;

- À la Ministre de la recherche de lancer des études approfondies sur les flux de pollen et la pollution génétique pour évaluer les risques à moyen et long terme de l’introduction des OGM, en commençant par recenser l’intégralité des études existant à ce jour.

**Adoptée à l’unanimité**

**Décision Cnir-03-120**

**Amendement 1 à la motion d’urgence 7**

Supprimer le point 8

Pour : 1

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

**Décision Cnir-03-121**

**Amendement 2 à la motion d’urgence 7**

Supprimer le point 9

Pour : 1

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

**Décision Cnir-03-122**

**Amendement 3 à la motion d’urgence 7**

Supprimer le point 10

Pour : 1

Contre : beaucoup

**Rejeté.**

**Compte rendu des décisions**

Décision Cnir-03-123

Motion d'urgence 7 amendée

Adoptée à l'unanimité moins un contre et trois refus de vote.

Motion d'urgence n° 7

Pour une intervention forte des Verts sur les dérèglements climatiques

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 13 et 14 septembre 2003, prend acte de ces diverses propositions et approuve le principe d'une campagne à quatre étages :

- Une intervention simultanée de tous nos élus Verts dans leurs conseils municipaux ou collectivités territoriales des mois de septembre / octobre 2003, avec le " plan d'urgence écologique " joint en annexe et à décliner en fonction de la taille de la commune.

- Des actions militantes menées par les militants Verts notamment à l'occasion de la semaine " Transport public " et de la journée " En ville, sans ma voiture "

- une participation active aux débats à venir, autour des projets de loi sur l'énergie, l'eau, le développement rural, la sécurité sociale...

- - une dénonciation forte de la politique de gouvernement, qui soutient le productivisme agricole et énergétique et parallèlement, casse les Services Publics de la Santé, de l'Environnement, de l'Energie...

Les Verts mèneront cette campagne sur le dérèglement climatique en mettant en évidence 13 propositions phare :

**2. Des dispositifs de mesure et d'alerte :**

- 1. Adoption d'un plan européen de prévention des pics d'ozone en période d'anticyclone, opérationnel dès l'été prochain. Simultanément, alignement des seuils d'alerte français sur les seuils européens,

- 2. Octroi de moyens fortement accrus pour l'ADEME, pour les organismes de prévisions et d'information (ASQA comme Airparif, AFFSE), et de recherche. Mise en place d'un système de veille et d'alerte pour la gestion des crises ;

**3. Transports**

- 3. Dès aujourd'hui, " Bridage " des moteurs et soutien fiscal accru pour les automobiles à consommation réduite ; taxation à terme des véhicules consommant plus de 5 litres au cent. Soutien à la reconversion des flottes de véhicules des collectivités locales : GNV,

- 4. Relance du transport de fret ferroviaire, échéancier précis pour les grandes liaisons programmées, type Lyon Turin,

- 5. Soutien accru aux Plans de Déplacements Urbains des agglomérations (au lieu de la réduction de 80 % de la part de l'Etat

dans ces programmes, constatée pour le budget 2003) ;

❖ **Energie**

- 6. Politique publique forte en faveur de la sobriété énergétique et relance du Plan National de Lutte contre l'Effet de Serre,

- 7. Promotion de la construction HQE,

- 8. Diversification énergétique (gaz, renouvelables, hors nouvelles centrales hydrauliques) et sortie du nucléaire,

- 9. Déconcentration des réseaux de distribution de l'électricité, moratoire sur la construction des THT ;

**1. Agriculture**

- 10. Remise en question de l'irrigation pour l'agriculture intensive, refus de la mise en chantier de nouveaux grands barrages hydrauliques (tel Charlas, en Haute-Garonne, d'une capacité de 110 millions de mètres cubes, soumis à Débat public au cours du mois de septembre) et les petites retenues collinaires créées pour l'irrigation.

- 11 Remise en question de l'élevage industriel qui, outre la question de la piètre qualité alimentaire, induit gratuitement souffrance et surmortalité animales.

**2. Nature :**

- 12. Arrêt des politiques sectorielles qui démenagent et segmentent les territoires ; a contrario, mise en œuvre d'une vraie politique de surveillance environnementale et de restauration des milieux naturels

- 13. Arrêt des coupes budgétaires aveugles dans le service Public de l'environnement et au contraire, renforcement du ministère de l'environnement et de ses Etablissements publics, ONCFS et CSP.

PLAN d'URGENCE ECOLOGIQUE

contre les dégradations climatiques

La situation sur laquelle nous alertons nos concitoyens depuis 35 ans, nous rattrape. Contrairement à ce que les médias nous répètent quotidiennement, les décès de cet été ne sont pas la seule conséquence de la canicule, ils sont aussi dus à la pollution atmosphérique et aux pics d'ozone: La chaleur et le rayonnement solaire ont provoqué des records historiques de pollution à l'ozone troposphérique, entre autres.\*<sup>(1)</sup>

Les rapports climatologiques et scientifiques commandités en 2000 par Dominique Voynet, à l'époque Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, sur les " *Impacts potentiels du changement climatique du XXIème siècle*" et notamment celui du Chercheur Jean-Pierre Besancenot(\*<sup>2</sup>) du CNRS démontrent, s'il le fallait encore, les liens réels entre la pollution et les changements climatiques. Nous estimons de notre devoir d'élus de tenir compte de ces analyses sérieuses et d'appliquer le " principe de précaution ", en anticipant dans la gestion de notre collectivité, pour ne pas subir des dommages encore plus graves demain .

D'ores et déjà, la loi sur l'air de décembre 1996 de Corinne Lepage a formulé des obligations aux communes. Aujourd'hui, nous devons être plus ambitieux et volontaristes, en anticipant les nouvelles réglementations et en étant imaginatifs sur le terrain, en concertation avec les citoyens .

**En tant qu'Elus des Collectivités territoriales**, nous prenons de plein fouet les impacts des dégradations climatiques !

- ✂ Non seulement sur le plan des dommages sociaux : des milliers de morts parmi les plus faibles de nos concitoyens (enfants, personnes âgées, milieux sociaux défavorisés,...).
- ✂ Non seulement sur le plan environnemental : incendies de forêts, désertification, modification de la faune et de la flore dans les rivières asséchées, perte de biodiversité, raréfaction des ressources en eau potable,...
- ✂ Mais aussi sur le plan économique : baisse de la production agricole, faillite de petits producteurs ruraux, coût des réparations de tous ces désastres (incendies ou inondations dévastateurs, ...), soins lourds à apporter à des personnes qui auraient dû être traitées en amont contre la déshydratation, coût des mesures d'urgence pour faire face à un afflux de victimes,...

A un éventuel plan d'urgence " raffarinesque ", qui pour le moment, ne traite que des conséquences de la canicule sur les personnes âgées, (en supprimant peut-être un jour férié !), sans traiter des causes de ces dégradations climatiques, et sans lutter contre les sources de pollution,

**Nous, Elus verts**, allons proposer en septembre, dans tous nos conseils municipaux ou instances intercommunales, un plan d'urgence en 13 points .

Rappelons que toute collectivité, qui ne mettra pas en œuvre de tels plans d'urgence, pour " enrayer " la dégradation climatique, se verra comptable devant ses concitoyens et les générations futures, d'une responsabilité morale et pénale (Loi sur l'air) . Elle sera " **responsable ET coupable** "

\*<sup>(1)</sup>Voir le communiqué de presse de l'ADEME ([http://www.ademe.fr/presse/Communiques/cp\\_2003\\_08\\_13.htm](http://www.ademe.fr/presse/Communiques/cp_2003_08_13.htm)) "C'est ainsi que du 2 au 10 août, plus de 4800 heures cumulées de dépassements du seuil d'information (180 µg/m<sup>3</sup>) ont été observées sur un total 250 sites de mesures, selon les relevés réalisés dans toute la France par les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), analysés par le département Air de l'ADEME. A titre de comparaison, la durée cumulée de tels épisodes sur l'ensemble de l'année 2001 (déjà particulièrement polluée) avait été de 3654 heures sur un total de 211 sites où ces dépassements avaient été observés." D'ailleurs, sur les cartes de pollution d'AIRPARIF comme par exemple celle du 08 août 2003, la situation ne peut pas être plus préoccupante ([http://www.airparif.asso.fr/heaven/win\\_hfpolluant.php?jour=08&mois=08&annee=2003&polluant=O3&dept=idf&submit=Envoyer](http://www.airparif.asso.fr/heaven/win_hfpolluant.php?jour=08&mois=08&annee=2003&polluant=O3&dept=idf&submit=Envoyer))

\*<sup>(2)</sup> - Jean-Pierre Besancenot du CNRS : GDR- Climat et Santé, Faculté de Médecine, 7 bd Jeanne d'Arc, 21033 Dijon Cedex : *Incidences possibles du réchauffement climatique sur la santé en France métropolitaine et dans les DOM-TOM au XXIème siècle* "

## Nos 13 propositions à court terme dans nos collectivités locales

### Au niveau de l'habitat :

- 1 – Bilan d'efficacité énergétique de tous les bâtiments publics, débouchant sur des décisions d'économies d'énergie et des installations d'énergies renouvelables .
  - 2 – Dès le budget 2004, prévoir une réserve financière pour la rénovation de bâtiments, prenant en compte les économies d'énergie et des constructions à haute qualité environnementale.
  - 3 – Création d'un poste de conseiller en énergie (pouvant être mutualisé sur plusieurs collectivités si nécessaire) pour mettre en place ce plan " Economies d'énergie " et le surveiller dans le temps .
  - 4- Maîtrise des dépenses de l'éclairage public (ampoules à basse consommation, lampadaires efficaces qui n'éclairent pas les étoiles...)  
Au niveau des déplacements :
  - 5- Gratuité des transports en commun lors des pics de pollution et le jour de la journée " En ville sans ma voiture " et réduction des tarifs de transports collectifs en période " normale " .
  - 6- Mise en valeur particulièrement volontariste cette année 2003, de la journée " En ville sans ma voiture ", avec mise en place d'actions pédagogiques auprès des citoyens et dans les écoles.
  - 7- Mesures en faveur des déplacements les moins polluants : 50 % des déplacements urbains étant inférieurs à 3 km et pouvant se faire sans voiture, lancement de mesures promouvant les déplacements alternatifs à la voiture : transports " propres " en commun plus nombreux et moins chers, itinéraires piétonniers plus sécurisés,...
  - 8- Mise en place d'un " Plan vélo " . Ce plan, selon la taille de la collectivité, pourra être plus ou moins ambitieux , avec un budget vélo pouvant varier de un euro par habitant pour celles qui n'avaient encore rien réalisé, à 20 euros pour des villes comme Paris. Ce budget permettra l'achat de vélos pour les louer à certains endroits stratégiques, la pose massive d'arceaux (1 place de parking = 4 arceaux = 8 vélos ), l'achat de vélos dans les établissements scolaires mettant en place des PDES (Plans de Déplacement d'Etablissements Scolaires) ...Pour les communes d'une certaine taille, instauration d'une " prime vélo " d'un montant minimal de 100 euros pour l'achat d'un vélo de ville uniquement (cf la " jupette " pour la voiture). Pour les agglomérations de plus de 10 000 habitants, établissement d'un " schéma directeur vélo ", avec aménagement de la voirie en conformité avec ce schéma et mise en cohérence avec les PLU, les PDU et les SCOT. Demande d'établissement au niveau des intercommunalités, départements et régions, de schéma directeur de véloroutes et voies vertes visant à constituer à terme, un réseau cyclable permettant d'atteindre les principaux pôles d'attraction du département et d'être cohérent au niveau national. D'ores et déjà, la loi sur l'air de décembre 1996 de Corinne Lepage, précise dans son article 20 que lors de tout aménagement de voirie, la circulation des véhicules les moins polluants doit être prise en compte, notamment les vélos. Implantation de vélostations (consignes, stationnements-locations) à proximité des gares SNCF ou routières pour favoriser l'intermodalité. Généralisation de l'ouverture des couloirs de bus aux vélos. Mise en fourrière des véhicules stationnés sur les bandes cyclables avec retrait de 3 points du permis de conduire .
  - 9- Aménagement de zones 30 en zone urbaine pour limiter la circulation automobile en plein centre ville, sécuriser les autres modes de déplacements et réduire la vitesse en ville, source de pollution supplémentaire . Instauration de circuits piétonniers protégés, sécurisés et bien fléchés et d'espaces de vie ou de " rues à jeux " , dans lesquels les piétons et les enfants sont prioritaires et les véhicules motorisés, bridés dans leur vitesse.
  - 10- Flottes de véhicules municipaux à carburant " propre ", vélos de fonction, (pourquoi pas " primes de chaussures " pour ceux qui viennent à pied au travail, comme cela existe dans certaines entreprises ou administrations)
  - 11- Développement des Plans de Déplacement d'Entreprise (notamment obligation du PDE pour toute entreprise de plus de 500 salariés), et généralisation des PDES (Plans de Déplacements d'Etablissements Scolaires) pour les établissements scolaires (ramassage à vélo,..). Comme l'instauration de la carte orange de métro ou de transport en commun, financée à 50 % par l'employeur d'Ile de France ou d'autres régions, remboursement dans les mêmes conditions des salariés pouvant apporter la preuve qu'ils se rendent à leur travail sans voiture (à pied,à vélo,...)
  - 12- Constitution dans toutes les municipalités où cela n'existe pas, d'une " Commission Extra- Municipale sur les Déplacements ", regroupant les professionnels, les auto-écoles, les taxis, les ambulanciers, les bus, les pompiers,...et les associations de défense des cyclistes urbains,des piétons, des personnes handicapées ..Formation des techniciens de la commune et des élus en responsabilité des déplacements, avec l'aide du Club des Villes Cyclables auquel chaque commune pourrait adhérer, pour un échange d'expériences sur les déplacements cyclistes en ville, avec nomination pour les plus grosses communes, d'une personne référente vélo, formée et pratiquant le vélo .
- ### Au niveau de la politique des subventions :
- 13- Discussion ou diffusion de plaquettes d'information auprès des associations ayant recours à des véhicules motorisés : 4X4, motocross, quad, course automobile,...pour sensibiliser sur les effets de leurs activités sportives sur la pollution globale. Campagne accompagnée d'une interdiction de rallye automobile en période de pic de pollution ou de sécheresse.

**Décision Cnir-03-124**

**Motion d'urgence 9**

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 13 et 14 septembre 2003, demande au CE et à la Commission Vieillesse & Solidarité entre les générations de s'emparer du débat sur la refondation sociale et d'un pacte entre les générations mais aussi entre les civilisations en proposant un plan d'action pour impulser des Etats généraux de l'âge et du vieillissement, se basant sur les 3 questions ci-dessous :**

- **Comment vieillit-on en France ?**
- **Quelle place et quelles rôles accorde la société à ses citoyens aînés ?**
- **Quels moyens financiers seront engagés pour répondre à ce nouveau défi de société d'être citoyen tout au long de sa vie ?**

**Il invite les élu(e)s et les adhérent(e)s des Verts à s'investir désormais à tous les niveaux dans la lutte contre l'âgisme.**

**Adopté à l'unanimité**

**Décision Cnir-03-125**

**Motion d'urgence 8 amendée**

**Cumul de Yves Pietrasanta**

Le C.A.R Languedoc-Roussillon, demande au Cnir d'autoriser Yves Pietrasanta à dépasser la grille de cumul de mandats externes des Verts en exerçant conjointement son Mandat de Député Européen avec celui de Président de la Communauté de Commune du Bassin de Thau.

Considérant que Yves Pietrasanta a abandonné, comme il s'y était engagé son mandat de Maire de Mèze et qu'il ne s'est pas représenté à celui de Conseiller Général du Canton de Mèze. (ce qui a occasionné la perte de ce canton au profit du candidat CPNT).

Considérant que suite à une invalidation de l'élection municipale, alors que le climat n'était pas favorable aux idées des Verts, l'équipe de Mèze est parvenue à garder la Mairie, lors de la nouvelle élection.

Considérant que suite à cette élection Yves Pietrasanta a été élu par 19 voix sur 20 à la Présidence de la Communauté de Commune du Bassin de Thau, qu'il préside sans versement d'indemnité, qu'il peut faire valoir les idées les valeurs des Verts au niveau local.

Considérant que sur le bassin de Thau la droite et l'extrême droite ne cessent de progresser et que la personnalité de Yves Pietrasanta, apparaît comme la seule alternative réaliste de la gauche.

Le Conseil d'Administration Régional des Verts Languedoc-Roussillon demande instamment au Cnir d'autoriser Yves Pietrasanta à dépasser la grille de cumul de mandats externes des Verts.

Le Conseil d'Administration Régional des Verts Languedoc-Roussillon, s'engage, en cas de réélection de Yves Piétrasanta, au Parlement

Européen à veiller à la sortie de la situation de cumul de ce dernier et ce dès sa prise de fonction.

Partie soumise au vote :

Suivant l'argumentaire ci-dessus, le Conseil d'Administration Régional des Verts Languedoc-Roussillon demande une dérogation pour Yves Pietrasanta jusqu'à l'échéance de son mandat actuel de député européen.

L'instance régionale s'est engagée à ne plus permettre que des situations de cumul des mandats soient possibles.

**Vote à bulletins secrets.**

Pour : 35

Contre : 39

Abstention : 1

**Rejet**

**Note du bureau du Cnir :** la motion ci-dessus a été votée à bulletin secret à la demande d'un membre du CNIR, demande acceptée par la Présidence, en contradiction flagrante avec les règles de fonctionnement du CNIR.

En effet, un membre d'une Assemblée délibérante est un membre élu qui doit rendre compte de ses votes à ses mandants ;

un membre du CNIR, comme un député de l'Assemblée Nationale ne peut donc pas demander un vote à bulletin secret ; ce n'est pas dans ses compétences.

Le vote à bulletin secret est très rigoureusement encadré : il ne concerne que les votes pour élire des candidats à diverses fonctions.

C'est le vote nominal qui est de droit quand il est demandé par un membre du CNIR.

